

SEL – CA - Individuel

Conditions générales

Le Client, en tant qu'utilisateur des Services, et Custom House (Online) Ltd sont les parties au présent Contrat. En échange des engagements, d'une contrepartie de valeur (dont la réception et la suffisance sont reconnues), des accords et des garanties énoncés ci-dessous, le Client et Custom House conviennent de ce qui suit :

1. Définitions

- a. « **Contrat** » : les présentes Conditions générales, ainsi que l'ensemble des pièces, des annexes, des appendices et/ou autres addenda, régissent la relation entre les parties, telle qu'elle se rapporte à la commande et à la livraison des Services prévus aux présentes.
- b. « **Formulaire de demande** » : le formulaire de demande rempli par le Client et envoyé à Custom House aux fins d'utilisation de Custom House Online.
- c. « **Jour ouvrable** » : un jour durant lequel les banques commerciales sont ouvertes pour les affaires (notamment pour les opérations de change de devises) au lieu indiqué à cette fin.
- d. « **Fonds du contrat** » : le type et le montant de devise que le Client convient d'acheter ou de vendre de Custom House ou à celle-ci au moyen des Services.
- e. « **Devise** » : l'argent libellé dans la devise légale d'un pays.
- f. « **Custom House (Online) Ltd.** » : société membre du groupe de The Western Union Company, désigne Custom House (Online) Ltd. qui exerce ses activités sous le nom commercial de Western Union Solutions d'Affaires.
- g. « **Custom House Online** » : la plate-forme électronique d'opérations de change de devises fournie par Custom House et qui permet au Client d'obtenir les Services.
- h. « **Client** » : la personne physique qui a conclu le présent Contrat ayant force obligatoire afin d'accéder aux Services et de les utiliser.
- i. « **Numéro d'assistance à la clientèle** » : numéro de téléphone pour l'assistance à la clientèle indiqué sur le site Web de Custom House Online.
- j. « **Dispositif d'accès électronique** » : tout dispositif permettant au Client d'utiliser Custom House Online ou d'y accéder, notamment un ordinateur personnel.
- k. « **Portefeuille électronique** » : les fonds du Client détenus temporairement par Custom House dans un portefeuille électronique établi par le Client à cette fin, pour la commodité du Client, dans l'attente de la réception d'une Instruction du Client.
- l. « **Fournisseur d'information** » : toute entité fournissant à Custom House, directement ou indirectement, des renseignements sur le marché y compris, sur les fournisseurs de services d'information financière et boursiers.
- m. « **Instruction** » : la demande d'un Client à Custom House de lui fournir des Services, notamment toute demande à l'égard de Services faite par voie électronique par l'entremise de Custom House Online, par téléphone ou par un autre moyen autorisé.
- n. « **Renseignements sur le marché** » : renseignements relatifs aux marchés financiers, notamment, les données, les recherches, les analyses, les prévisions et les commentaires sur le marché.
- o. « **Partie ou parties** » : individuellement ou collectivement, le Client et Custom House.
- p. « **Mot de passe** » : la combinaison secrète de caractères que le Client sélectionne à l'occasion et qui, avec le nom d'utilisateur du Client, permet au Client d'avoir accès à Custom House Online.
- q. « **Bénéficiaire** » : tiers (y compris le Client) à qui le Client donne des directives à Custom House d'effectuer un paiement.
- r. « **Services** » : au singulier ou au pluriel, le fait d'acheter ou de vendre une devise, de faire un ou plusieurs transferts électroniques de fonds, d'utiliser Custom House Online, les

Services prévus dans un addenda, le fait de débiter et/ou de créditer le compte bancaire du Client et tout autre solution de paiement mondial fournie par Custom House conformément à l'Instruction du Client.

- s. « **Règlement** » : le montant total, y compris le coût de l'acquisition d'une devise ainsi que les autres frais et dépenses (à l'exclusion des frais et des dépenses énoncés dans un addenda, le cas échéant) que le Client doit à Custom House.
- t. « **Authentifiants** » : le nom d'utilisateur et le mot de passe utilisés par le Client pour accéder à Custom House Online.
- u. « **Logiciel** » logiciel fourni au Client par Custom House permettant au Client d'avoir accès à Custom House Online ou de l'utiliser.
- v. « **Transaction** » achat d'une devise ou transfert électronique de fonds autorisé par un Client au moyen d'une Instruction.
- w. « **Confirmation de transaction** » : notification qui indique un numéro d'identification de transaction et d'autres renseignements pertinents liés à la ou aux transactions à l'égard desquelles le Client a donné des directives à Custom House d'exécuter.
- x. « **Date de la transaction** » : date à laquelle Custom House exécute une Instruction pour le compte du Client visant la réception ou le versement d'un paiement d'un montant donné.

2. Déclarations et garanties

Le Client déclare et garantit à Custom House ce qui suit :

- a. Le Client est un particulier ou un propriétaire unique d'une entreprise.
- b. Le Client est sain d'esprit, a au moins 18 ans et jouit de la pleine capacité juridique.
- c. Le Client n'utilise pas les Services pour faire un ou des transferts électroniques de fonds à des fins illicites ni pour faire un ou plusieurs transferts électroniques de fonds liés au jeu, à la pornographie ou à des activités en ligne analogues.
- d. Toute Instruction donnée par le Client aux termes du présent Contrat aura force obligatoire et sera opposable à l'encontre du Client et ne viole aucune loi, aucune réglementation ni aucune condition de tout autre contrat par lequel le Client est lié.
- e. Tous les renseignements fournis par le Client à Custom House sont exacts, corrects et complets, et le Client mettra à jour rapidement tout changement à ces renseignements en se connectant au compte du Client par l'entremise de Custom House Online ou en communiquant avec Custom House au 1-866-430-5386.

3. Transmission des données et des renseignements

a. Le Client autorise Custom House à transmettre les renseignements personnels, le formulaire de demande et le contrat à l'adresse électronique que le Client a fournie à Custom House. Le Client comprend que les données et les renseignements transmis par Internet peuvent être perdus et/ou peuvent contenir des erreurs, ce qui peut faire en sorte que les données et renseignements n'arrivent pas exactement sous la forme dans laquelle ils ont été envoyés ou sous la forme souhaitée.

b. Le Client convient que Custom House n'est pas responsable des pertes, erreurs, échecs de transmission et/ou de communication hors du contrôle de Custom House, notamment des pertes, erreurs et/ou échecs de transmission que pourrait subir le Client en raison de l'omission du Client de mettre à jour son matériel, ses logiciels ou ses connexions Internet, notamment de l'omission de mettre à jour son système d'exploitation ou son fureteur, l'omission de maintenir un chiffrement approprié et l'omission de se protéger de façon adéquate contre les virus, les logiciels espions et les autres logiciels malveillants.

4. Confidentialité

a. Les renseignements personnels du Client sont traités en conformité avec les lois applicables et contrôlés par Custom House, conformément à la présente disposition. Custom House utilise les renseignements personnels que le Client lui transmet lorsqu'il utilise les produits et Services de Custom House, ainsi que les autres renseignements recueillis ou générés pendant la durée de sa relation avec le Client. Ces renseignements comprennent des renseignements provenant d'autres services tels que des transferts d'argent, des paiements de factures et des paiements commerciaux, des renseignements sur des programmes de fidélisation ou d'adhésion, des transactions passées et des choix de commercialisation. Ces renseignements sont utilisés afin de fournir au Client les Services que celui-ci a demandés ainsi que pour des activités telles que l'administration, le service à la clientèle, les obligations liées à la lutte contre le blanchiment d'argent, la validation des renseignements du Client, la réalisation d'analyses et de recherches, l'aide à la prévention et à la détection des fraudes, le recouvrement de dettes et de sommes volées et afin d'aider Custom House à améliorer ses produits et services et ses activités.

b. Custom House peut également utiliser, recueillir et partager avec d'autres entreprises avec lesquelles elle travaille des renseignements provenant d'autres produits et services ou programmes de commodité et/ou de récompenses auquel le Client s'est inscrit pendant la durée de sa relation avec Custom House. Custom House conservera les renseignements que le Client lui donne à l'égard d'une autre personne, notamment des renseignements au sujet du bénéficiaire désigné du Client, afin d'exécuter la transaction. Le Client a l'obligation de s'assurer, avant de fournir ces renseignements, qu'il a informé l'autre personne en ce qui a trait à l'utilisation et à la communication de ces renseignements par Custom House et qu'il a obtenu son autorisation, comme il est énoncé dans le présent article.

c. Custom House peut communiquer des renseignements aux membres de son groupe situés dans d'autres pays que celui où les renseignements ont été recueillis ou créés à l'origine, notamment des membres de son groupe situés aux États-Unis. Custom House peut également fournir ces renseignements à d'autres organisations qui l'aident à exploiter son entreprise, si elles en ont raisonnablement besoin, pour rendre des services de paiement ou des services futurs ou aider à l'exécution de ces services ou pour toute autre raison ou utilisation énoncée dans le présent article. Custom House peut joindre aux renseignements que le Client lui fournit des renseignements provenant d'autres entreprises ou d'autres personnes, notamment des renseignements en vue de valider l'exactitude des renseignements que le Client lui a fournis. Custom House peut communiquer des renseignements personnels, notamment le nom, le numéro d'identification, l'adresse, les modèles de transactions ou des renseignements sur le compte bancaire du Client, (i) si elle est tenue de le faire en vertu d'une loi ou d'un processus juridique national ou étranger ou (ii) à des autorités chargées de l'application de la loi ou à d'autres représentants gouvernementaux (notamment ceux qui sont situés dans ce pays, aux États-Unis, ou ailleurs) afin de détecter les crimes, de faire enquête sur ceux-ci, de poursuivre une cause d'action à leur égard et de les prévenir, y compris le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles connexes; les destinataires peuvent également communiquer ces renseignements à ces fins ou à des fins connexes.

d. Custom House et les membres de son groupe, notamment les fournisseurs de services autorisés de Custom House, peuvent avoir accès aux renseignements que Custom House détient aux fins énoncées dans le présent article et à d'autres fins que le Client a acceptées. Le Client a le droit de demander à Custom House de lui permettre de consulter ses renseignements et d'en obtenir une copie, service pour lequel Custom House peut imposer des frais modiques. Le Client peut également corriger ou effacer les renseignements incomplets, inexacts ou qui ne sont plus à jour ou limiter l'utilisation de ceux-ci par Custom House. Le Client peut s'opposer à tout moment, pour des motifs légitimes, à l'utilisation de ses renseignements si leur traitement n'est pas

nécessaire aux fins de la prestation des Services ou n'est pas requis par la loi ou par un règlement. Si le Client souhaite exercer ces droits ou ne souhaite plus recevoir de communications commerciales de Custom House, il est prié de communiquer avec Custom House par courriel à l'adresse online@westernunion.com ou en composant le **1-866-430-5386**.

5. Sécurité du site et authentifiants de Custom House Online

Avant d'avoir accès aux Services au moyen de Custom House Online, le Client doit d'abord choisir ou saisir un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques. Si Custom House attribue un mot de passe au Client, le Client doit changer de mot de passe et en choisir un nouveau. Le nouveau mot de passe et tout mot de passe ultérieur choisis par le Client seront chiffrés, et les employés de Custom House ne peuvent y accéder.

6. Vérification bancaire, identification du Client et consentement à une vérification de crédit

Le Client accepte de fournir à Custom House le nom et les coordonnées d'une banque où le Client a un compte dans un pays où le Client réside. Cette banque doit être membre du *Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux*.

Le Client autorise Custom House à communiquer avec la banque du Client pour vérifier l'identité, la signature et les renseignements du compte du Client ainsi que tous les autres renseignements pertinents relativement au présent Contrat et aux obligations du Client en vertu du présent Contrat. En fournissant ces renseignements bancaires, le Client déclare et garantit qu'il a le pouvoir de signature sur le compte mentionné.

Le Client autorise également Custom House à prendre toutes les mesures raisonnables sur le plan commercial pour confirmer l'identité du Client et examiner les antécédents du Client au sujet de ses capacités à respecter ses obligations envers Custom House. Aux fins du présent Contrat, les mesures raisonnables peuvent inclure notamment les mesures suivantes :

- a. demander et obtenir, de façon continue, les renseignements du Client, qui peuvent être disponibles auprès d'agences d'évaluation du crédit et/ou d'autres organismes d'octroi de crédit, notamment la banque du Client, pour évaluer les antécédents en matière de crédit et l'évaluation du crédit du Client;
- b. fournir et recevoir régulièrement des renseignements de solvabilité relatifs au Client des agences d'évaluation du crédit et/ou d'autres organismes d'octroi de crédit pour s'assurer que les dossiers de Custom House sont à jour et aussi exacts que possible;
- c. demander que le Client produise ses relevés bancaires lorsque le Client n'est pas le demandeur en personne.

7. Foi à une Instruction

Le Client autorise par les présentes Custom House à accepter toute Instruction que Custom House estime raisonnablement provenir du Client, à agir à cet égard et à s'y fier.

8. Exactitude d'une instruction

Avant de transmettre une Instruction à Custom House, le Client est responsable de s'assurer que tous les renseignements qu'elle contient sont complets, exacts et, s'ils sont établis par écrit, lisibles. Custom House se fie aux renseignements fournis par le Client afin de traiter les transactions aux

termes des Instructions du Client, notamment toute Instruction visant le transfert de fonds au compte bancaire d'un bénéficiaire. Sans restreindre la portée de ce qui précède, le Client doit s'assurer que la devise devant être reçue par le bénéficiaire correspond à la devise du compte de ce dernier, et que le numéro de compte bancaire du bénéficiaire et les identificateurs bancaires du bénéficiaire, notamment les BIC, les codes SWIFT et les numéros IBAN, sont exacts. Si le Client fournit à Custom House des renseignements incorrects ou insuffisants, les fonds pourraient ne pas être correctement transférés au compte du bénéficiaire ou reçus par celui-ci, et les fonds envoyés à un compte bancaire ou à une banque incorrecte pourraient ne pas être recouvrables par Custom House. Le Client reconnaît qu'il doit examiner toutes les directives à l'égard d'une Transaction soigneusement avant d'autoriser une transaction et que si le Client apprend ultérieurement qu'il y a eu erreur dans une Instruction, il doit en informer immédiatement Custom House.

9. Inexactitude d'une Instruction

Si le Client omet de fournir une Instruction en temps utile, complète et lisible, et que la transaction ne peut être traitée ou réalisée, ou si les fonds sont retournés à Custom House, Custom House attendra avant de traiter ou d'effectuer la ou les transactions de recevoir des renseignements supplémentaires ou exacts du Client, à la condition que le Client ne soit pas par ailleurs en défaut aux termes des présentes. Si Custom House ne reçoit pas des directives suffisantes ou exactes à l'égard de la façon de disposer de ces fonds, les fonds seront retournés au Client dans la même devise que celle dans laquelle ils ont été remis à Custom House et, sous réserve des lois applicables, le Client est seul responsable de toute perte de change ou autre perte qui en découlerait. Sauf si les lois applicables l'exigent, Custom House n'est pas responsable des pertes ou des dommages subis par le Client par suite d'un tel retard. Le Client reconnaît et convient que Custom House n'est pas tenue de payer de l'intérêt sur les fonds qu'elle détient en attendant des directives suffisantes ou exactes pour réaliser la ou les transactions.

10. Traitement des transactions

Sous réserve de la rubrique 14, des lois applicables et des politiques et procédures de Custom House, Custom House convient de traiter les transactions pour le Client dès que cela sera possible sur le plan commercial (durant les heures normales de bureau) conformément à l'Instruction du Client. Le Client reconnaît qu'une demande à l'effet qu'une transaction soit traitée ou créditée au compte d'un bénéficiaire un jour donné qui n'est pas un jour ouvrable dans un territoire donné par lequel le paiement est acheminé ou une traite est envoyée peut retarder la transaction. Sous réserve des lois applicables, Custom House n'est pas responsable de l'incapacité de traiter une opération, de retards ou d'erreurs dans un tel traitement, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve des droits d'annulation applicables décrits aux présentes, les parties conviennent qu'une transaction est réputée lier le Client une fois que Custom House a produit un numéro de confirmation de transaction. Une fois qu'un numéro d'identification de transaction a été produit et que l'Instruction a été traitée, Custom House fera parvenir au Client une confirmation de transaction. Custom House effectuera le ou les transferts électroniques de fonds ou enverra la ou les traites au(x) bénéficiaire(s) à la réception du règlement du Client. La banque du bénéficiaire (la banque bénéficiaire) peut facturer des frais à l'égard de la transaction, et des taxes étrangères dans le territoire du bénéficiaire peuvent s'appliquer à la transaction; dans ces deux cas, le bénéficiaire recevra un montant moindre que le montant figurant dans la confirmation de transaction, situations dont Custom House n'est pas responsable. En outre, si la devise que le Client choisit d'envoyer dans le compte bancaire du bénéficiaire n'est pas la devise dans laquelle le compte bancaire du bénéficiaire est libellé, la banque du bénéficiaire pourrait convertir les fonds selon son propre taux de change (faisant en sorte que le bénéficiaire puisse potentiellement recevoir un montant moindre ou différent que le montant figurant dans la confirmation de transaction) ou refuser le transfert.

Si vous avez des questions sur Custom House Online, voici les numéros du service à la clientèle à composer :

Téléphone sans frais : 1-866-430-5386 (Amérique du Nord)

Téléphone sans frais : +1-732-694-2257 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

11. Déclarations effectuées pour chaque transaction

Toutes les déclarations mentionnées dans le présent Contrat relatives aux transactions de services s'appliquent chaque fois que le Client accepte, finalise et conclut une transaction.

12. Responsabilité de l'accès autorisé et non-autorisé et indemnisation

Le Client gèrera et contrôlera l'accès à Custom House Online et la possibilité d'effectuer des transactions de services en gérant et en contrôlant de façon stricte l'accès aux authentifiants du Client. Il incombe au Client de s'assurer que les authentifiants du Client ne sont pas divulgués à d'autres parties.

Le Client est responsable de toutes les transactions de services effectuées au moyen de ses authentifiants, que ce soit par des utilisateurs autorisés ou non autorisés, et ces transactions seront juridiquement contraignantes pour le Client. Le Client garantit contre toute responsabilité Custom House à l'égard de toutes les réclamations faites à son encontre ainsi que des frais, pertes et dépenses subis ou engagés par Custom House découlant de toute réclamation à l'effet qu'un employé ou qu'une autre personne qui utilise les authentifiants du Client n'était pas autorisé à conclure une transaction au nom du Client et/ou à fournir à Custom House des directives de règlement et de livraison pour les transactions effectuées ou relativement à de telles réclamations. Cette indemnisation demeurera en vigueur après la clôture de toute transaction ou la résiliation du présent Contrat.

Le Client ne saurait être tenu responsable pour toute utilisation non autorisée de Custom House Online ou toute transaction de services non autorisée ayant lieu après que Custom House a accusé réception par écrit d'une demande faite par le Client de résilier l'utilisation du mot de passe utilisé.

13. Confirmation de transaction

Les conditions de chaque transaction seront définies dans la confirmation de transaction présentée au Client (en tant que personne effectuant la transaction), qui suit l'acceptation de la transaction par le Client. La confirmation de transaction constitue la preuve de la réalisation de la transaction et des conditions de la transaction effectuée. Chaque transaction est assujettie au présent Contrat, et les conditions de chaque transaction indiquées dans la confirmation de transaction connexe sont intégrées au présent Contrat et en font partie. Le présent Contrat et les conditions de chaque transaction forment ensemble l'entente entre le Client et Custom House et constituent ensemble une seule entente entre le Client et Custom House. En cas de dispositions incompatibles entre le présent Contrat et une confirmation de transaction, la confirmation de transaction a préséance.

La transaction ne sera pas invalidée si, pour quelque raison que ce soit, la confirmation de transaction n'est pas présentée au Client par Custom House en raison d'une panne informatique ou d'une autre raison. Si, pour quelque raison que ce soit, la confirmation de transaction n'est pas présentée au Client, les registres de Custom House relatifs à cette transaction constitueront une preuve concluante des conditions de la transaction. Si, pour quelque raison que ce soit, une confirmation de transaction n'est pas présentée au Client, le Client devrait en aviser immédiatement

Custom House en appelant le numéro d'assistance à la clientèle. Custom House peut fournir une confirmation de transaction au Client par courriel ou par d'autres moyens, laquelle contiendra les conditions de la transaction.

14. Annulation d'une transaction ou modification de celle-ci par le Client

Si, pour quelque raison que ce soit, le Client souhaite modifier les conditions d'une transaction ou annuler une transaction qui a été finalisée et conclue, le Client peut en aviser Custom House par courriel ou en appelant le numéro d'assistance à la clientèle. Custom House peut ou non avoir la possibilité de modifier ou d'annuler la transaction. Le Client comprend qu'il est recommandé de communiquer avec Custom House immédiatement pour faire une telle demande.

Custom House peut, à sa seule discrétion, prendre des mesures raisonnables pour modifier ou annuler la transaction, mais le Client comprend et reconnaît qu'une fois la transaction finalisée et conclue, cette dernière constitue une obligation contraignante pour le Client et Custom House n'a aucune obligation de modifier ou d'annuler la transaction.

Sous réserve des lois applicables, si une transaction est modifiée ou annulée par Custom House à la demande du Client, le Client doit payer les frais d'annulation applicables et rembourser Custom House de toute dépense, perte ou frais engagés par Custom House lors de la modification ou de l'annulation de la transaction, y compris de toute perte de change et de tous frais ou charges de tiers applicables.

15. Annulation, retards ou rejet d'une instruction par Custom House

Custom House se réserve le droit de modifier, retarder, rejeter ou annuler toute instruction que Custom House considère comme incorrecte, incomplète ou non satisfaisante pour quelque raison que ce soit, notamment si cette transaction contrevient aux lois applicables ou aux politiques ou procédures de Custom House. Custom House peut également refuser des transactions si elle est incapable d'envoyer une devise donnée au pays indiqué par le Client. Dans les circonstances qui précèdent, Custom House n'a pas l'obligation de communiquer les raisons de sa décision. Custom House se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'interrompre les Services, en totalité ou en partie, à tout moment et n'est pas responsable envers le Client des pertes subies, des responsabilités encourues ou des frais engagés par le Client relativement à cette interruption.

16. Corrections apportées à une transaction

Si le Client relève une erreur dans la confirmation de transaction, conteste la confirmation de transaction ou pense qu'un tiers non autorisé a effectué une transaction au nom du Client (situations collectivement appelées « Contestation » dans le présent article), le Client doit envoyer un courriel ou appeler le numéro d'assistance à la clientèle immédiatement. Sous réserve des lois applicables, Custom House peut demander que le Client envoie à Custom House un avis écrit de la contestation dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'appel au numéro d'assistance à la clientèle. Si le Client omet de fournir une contestation écrite dans les délais prescrits, Custom House considérera que le Client a approuvé la transaction.

17. Erreurs

Si le Client ou tout utilisateur non autorisé commet une erreur dans le processus de soumission d'une instruction, le Client convient de ne pas tenir Custom House responsable de toute perte ou de tout retard subi par le Client à la suite d'une telle erreur, sauf si les lois applicables l'exigent.

L'incapacité ou le manquement de Custom House de détecter une erreur commise par le Client et de l'aviser, quelle que soit la nature de cette erreur, n'engage pas la responsabilité de Custom House pour toute perte subie par le Client, notamment des pertes liées aux retards subis par le Client ou des frais engagés par le Client à la suite de cette erreur, sauf si les lois applicables l'exigent.

Sous réserve des lois applicables, le Client convient de garantir contre toute responsabilité Custom House à l'égard des réclamations, pertes, obligations, dommages et coûts, notamment des frais juridiques et des débours raisonnables, découlant de toute erreur que le Client omet de corriger lui-même ou omet de demander à Custom House de corriger, ou liés à toute telle erreur. Cette indemnisation a force obligatoire pour le Client et demeurera en vigueur après la résiliation du présent Contrat.

18. Erreur de cote

Sous réserve des lois applicables, en cas d'erreur de cote en raison d'une erreur typographique ou d'une erreur évidente dans une cotation, Custom House ne sera pas responsable des dommages, réclamations, pertes, obligations ou coûts découlant de l'erreur de cote. Custom House se réserve le droit d'apporter les corrections nécessaires pour corriger l'erreur de cote. Tout différend découlant de cette erreur de cote sera réglé en fonction de la juste valeur marchande, qui est établie par Custom House, à sa seule discrétion, de la devise en cause au moment où l'erreur de cote s'est produite.

19. Portefeuilles électroniques

Le Client peut autoriser Custom House à détenir les fonds du Client jusqu'à maximum de 90 jours, en une ou plusieurs devises, comme l'accepte Custom House, en attendant que soient communiquées d'autres directives pour la livraison des fonds au Client ou au bénéficiaire. Si Custom House ne reçoit pas une Instruction en temps utile concernant la disposition de ces fonds dans ces 90 jours, ces fonds seront retournés au Client dans la même devise dans laquelle ils ont été livrés à Custom House. Le Client reconnaît et convient que Custom House ne versera pas d'intérêt sur les fonds détenus dans un portefeuille électronique.

Le Client convient et reconnaît que les opérations effectuées par portefeuille électronique ne visent que l'achat ou à la vente de devises.

20. Taux de change au moment de la conversion en une devise

La monnaie canadienne ou une autre devise de paiement choisie par le Client est convertie en une autre devise au taux de change établi par Custom House, à moins que les lois du pays dans lequel le compte du bénéficiaire est situé ne permettent pas à Custom House d'établir un taux de change au moment de l'envoi de fonds, auquel cas Custom House peut fournir un taux de change estimatif.

21. Autorisation de paiement et règlement

a. Autorisation de paiement

Sauf indication contraire dans le présent Contrat, le Client autorise le paiement d'une transaction lorsqu'il émet une Instruction.

b. Règlement

Sauf indication contraire dans le présent Contrat ou par ailleurs convenu par écrit entre Custom House et le Client, à titre de paiement pour une transaction, le Client convient de remettre, dans les plus brefs délais, le règlement à Custom House dans les deux (2) jours ouvrables, en fonds immédiatement disponibles et conformément à toutes directives en matière de règlement prévues par Custom House.

Si le règlement est versé à Custom House sous forme électronique ou par débit direct, le Client doit s'assurer que tout compte bancaire à partir duquel le règlement du Client doit être fait (i) est au nom du Client et (ii) contient suffisamment de fonds compensés pour honorer le montant payable à Custom House. Le Client convient qu'il ne peut renverser le règlement sans le consentement écrit préalable de Custom House.

Custom House a le droit d'annuler la transaction, d'interrompre ou de mettre définitivement un terme aux Services et/ou d'intenter des procédures nécessaires pour recouvrer tout solde dû dans les circonstances suivantes :

- a. si le Client n'a pas remis le règlement comme il est convenu dans le présent Contrat après avoir donné une Instruction d'achat ou de vente de fonds du contrat;
- b. s'il s'agit d'un paiement par voie électronique ou par débit direct, le compte ne contient pas de fonds compensés suffisants pour honorer le montant du règlement payable à Custom House;
- c. si le Client renverse le règlement sans le consentement écrit préalable de Custom House.

Custom House est seule juge d'établir quelles mesures elle doit prendre dans les circonstances qui précèdent.

En outre, le Client convient (i) que Custom House n'a aucune responsabilité envers le Client, et le Client renonce à toute réclamation ou action contre Custom House, en cas d'annulation, d'interruption ou de résiliation définitive et (ii) de garantir contre toute responsabilité Custom House de l'ensemble des responsabilités, réclamations, dommages et frais, notamment les pertes de change et les frais bancaires engagés par Custom House, les frais d'annulation applicables et tous les frais raisonnables engagés par Custom House découlant de l'omission du Client de payer et des mesures prises par Custom House afin de percevoir tout solde dû. Le Client convient que Custom House peut recouvrer l'intérêt sur les sommes dues et impayées au taux de deux pour cent (2 %), majoré du taux préférentiel, tel qu'annoncé périodiquement par la Banque Royale du Canada, à son bureau de Toronto.

c. Compensation

- a) En plus des autres recours dont Custom House peut se prévaloir, si le Client omet de payer une somme exigible aux termes du présent Contrat, Custom House peut compenser ce montant par tout montant qu'elle doit au Client.
- b) Custom House peut compenser tout montant qui lui est dû par le Client par n'importe quel montant qu'elle reçoit du Client ou au nom de celui-ci, y compris les sommes reçues en dépôt ou en dépôt de garantie ou en fonds détenus par Custom House à titre de solde détenu. Custom House peut déterminer à son appréciation l'affectation de tout montant devant être compensé.
- c) Le Client ne doit pas compenser un montant qui lui est dû par Custom House par un montant qu'il doit à Custom House.
- d) Plus précisément, Custom House a le droit de déduire toute somme qu'elle doit au Client de toute somme que le Client lui doit ou pourrait lui devoir ou d'opérer compensation entre ces sommes, notamment les frais, pertes ou indemnités.

d. Changements de l'institution financière de dépôt du Client

Le Client doit faire parvenir à Custom House un avis écrit s'il modifie le ou les comptes qu'il tient à sa ou à ses institutions financières de dépôt sur lesquels Custom House a été autorisée à effectuer des débits électroniques. Cet avis prend effet seulement une fois que Custom House a reçu cet avis et qu'elle a eu des délais raisonnables pour agir à cet égard.

e. Règlement refusé

Si un chèque livré ou un débit électronique autorisé en dollars canadiens par le Client est refusé par l'institution financière du Client, Custom House facturera au Client tous les frais de traitement associés à chaque chèque retourné ou débit électronique refusé, et le Client convient de payer intégralement ces frais.

22. Registres

Custom House peut maintenir une base de données d'Instructions que le Client ou que toute autre personne qui réalise une transaction par téléphone ou qui utilise Custom House Online à l'aide des authentifiants ou des renseignements de sécurité du Client a conclue. Ces registres sont définitifs et lient le Client ou toute autre personne dans le cadre de tout différend ou de toute procédure judiciaire à titre de meilleure preuve possible à l'égard des transactions du Client en l'absence de preuves établissant clairement que les registres de Custom House sont erronés ou incomplets.

Sous réserve des lois applicables, Custom House n'est pas responsable et ne doit pas être tenue responsable envers le Client pour tout paiement que Custom House effectue au moyen d'Instructions incorrectes ou non autorisées données par le Client à Custom House, notamment lorsque ces Instructions sont données par le Client ou par toute autre personne utilisant les authentifiants ou les renseignements de sécurité du Client. Les politiques sur la protection des renseignements personnels de Custom House s'appliquent à ces registres.

23. Spéculation interdite

Le Client peut uniquement effectuer une transaction de change afin de couvrir le risque de fluctuation de la valeur d'une devise mais non pas à des fins de spéculation ou d'investissement. Si Custom House soupçonne que les Services ont été utilisés par le Client à des fins de spéculation, Custom House peut résilier immédiatement le présent Contrat et Custom House sera libérée des obligations énoncées dans le présent Contrat, notamment de toute obligation découlant d'une transaction déjà effectuée auprès de Custom House et acceptée par celle-ci.

24. Services et sources de renseignements et cotations de taux

Custom House estime que les renseignements relatifs au marché et autres sont fiables dans la mesure où ils sont obtenus, de manière indépendante, auprès de sources de renseignements et d'autres fournisseurs que Custom House considère comme fiables. Toutefois, le Client comprend et convient que Custom House et que ses sources de renseignements ne garantissent pas, pour tout usage particulier, la présentation en temps opportun, l'ordre, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces renseignements.

Les renseignements fournis par Custom House et disponibles par le biais de Custom House Online peuvent comprendre des opinions et des recommandations de particuliers ou d'organisations. Le Client comprend et convient que la disponibilité de ces renseignements par le biais de Custom

House Online ne constitue pas un appui accordé par Custom House de ces vues et opinions. Le Client comprend et convient également que Custom House ne fournit pas de conseils professionnels par le biais de Custom House Online : les renseignements relatifs à l'investissement, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la loi présentés dans Custom House Online doivent être considérés uniquement comme des renseignements et ne constituent en aucun cas des conseils professionnels, et le Client ne peut s'y fier.

Les cotations de taux (à l'exception de celles qui sont incluses dans les confirmations de transaction) fournies par Custom House par le biais de Custom House Online ne sont qu'indicatives et ne sont données qu'à des fins d'information. Les cotations de taux indicatives ne lient pas Custom House et ne constituent pas une offre par Custom House d'acheter ou de vendre des fonds au taux énoncé dans toute cotation indicative.

25. Limitation de responsabilité

Custom House ne sera pas responsable envers le Client des pertes, coûts ou dommages subis par le Client découlant de l'utilisation par celui-ci de Custom House Online ou de l'indisponibilité de Custom House Online ou de tout Service, y compris, si pour quelque raison que ce soit, Custom House Online ou une partie ou l'ensemble des Services sont indisponibles durant les heures normales de fonctionnement.

Sans restreindre le caractère général de ce qui précède et sous réserve des lois applicables, Custom House ne sera expressément pas responsable des éléments suivants : les défaillances de communication ayant une incidence sur l'exactitude ou la présentation en temps opportun des messages ou des directives entre le Client et Custom House et/ou empêchant les messages d'être transmis en totalité ou en partie; les erreurs commises par le Client, par négligence, lors de la saisie des renseignements au moment de l'utilisation de Custom House Online; l'omission par une personne de se déconnecter d'un ordinateur personnel et la conclusion d'une Instruction non autorisée par le biais de Custom House Online; l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit, pour le Client d'accéder à Custom House Online, du fait que Custom House Online ne fonctionne pas ou n'est pas disponible; ou pour toute erreur ou défaillance d'un logiciel.

Custom House ne sera pas responsable des pertes, dommages ou blessures subis par le Client découlant d'une action ou d'une omission dans le cadre du fonctionnement d'un dispositif d'accès électronique ou relativement à ce dernier. Dans l'hypothèse d'une publication sur le site Web de Custom House de taux de change inexacts (comme l'établit Custom House, agissant raisonnablement), Custom House dispose de l'entière discrétion de ne pas s'y conformer, à l'exception des taux de change figurant dans des confirmations de transaction.

La responsabilité de Custom House envers le Client et quiconque faisant valoir une réclamation par l'entremise du Client aux termes des présentes pour une violation du présent Contrat par Custom House est limitée à la valeur en devises de la transaction relative à la réclamation, telle qu'elle est calculée à la date où la transaction a été confirmée par Custom House.

MALGRÉ TOUTE INDICATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULATIVE DE CUSTOM HOUSE ET DE L'UN OU L'AUTRE DES MEMBRES DE SON GROUPE, NOTAMMENT WESTERN UNION, EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT SERA LIMITÉE AU MONTANT MAXIMAL CUMULATIF CALCULÉ CI-DESSUS POUR LES DOMMAGES DIRECTS SUBIS. EN AUCUN CAS CUSTOM HOUSE, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS OU MANDATAIRES NE SERONT TENUS RESPONSABLES POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT, NOTAMMENT EN FONCTION DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTEUELLE, OU CONTRACTUELLE, D'UNE

RESPONSABILITÉ STRICTE OU POUR TOUT AUTRE MOTIF JURIDIQUE OU À TITRE ÉQUITABLE POUR TOUTE PERTE FINANCIÈRE OU PERTE DE PROFIT, TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, PARTICULIERS, DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU TOUT DOMMAGE SEMBLABLE, CHACUN ÉTANT EXCLU AVEC LE CONSENTEMENT DES PARTIES, QUE CES PARTIES AIENT OU NON ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

26. Limites des Services

Les parties reconnaissent et conviennent que Custom House a informé le Client du fait que Custom House n'est pas en mesure de traiter toute transaction de paiement à destination de Cuba, ou relative à des biens ou à des services achetés à Cuba ou en provenance de Cuba (les « transactions de Cuba »). Le Client reconnaît et convient par la présente de ce qui suit :

- a. il ne soumettra aucune de ces transactions à Custom House;
- b. s'il soumet une telle transaction, et si Custom House devait accepter la transaction du fait qu'elle ne savait que la transaction était une transaction de Cuba, Custom House n'aura aucune obligation de traiter cette transaction ni de retourner au Client les fonds relatifs à la transaction.

27. Modifications et interruptions de service

Custom House peut modifier Custom House Online et/ou les Services à tout moment. À l'occasion, Custom House Online et/ou une partie ou l'ensemble des Services peuvent être indisponibles périodiquement pour le Client durant les heures normales de fonctionnement afin de permettre la maintenance et les mises à jour ou pour d'autres raisons. Le Client accepte expressément que Custom House n'est pas responsable de toute perte subie par le Client ou par toute autre personne qui découlerait de l'indisponibilité de Custom House Online ou de tout Service.

Sous réserve des lois applicables, Custom House ne sera pas responsable de la non-exécution ni des retards d'exécution dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment des cas de force majeure, des grèves, des interruptions des services postaux, des lock-out, des émeutes, des actes de guerre, des épidémies, des incendies, des défaillances des lignes de communication, des pannes électriques, des pannes matérielles ou logicielles, des tremblements de terre ou d'autres catastrophes.

28. Modifications apportées au Contrat

Moyennant un préavis raisonnable au Client, pouvant être communiqué par le biais de Custom House Online, Custom House peut modifier toute disposition du présent Contrat à tout moment, et l'utilisation continue des Services par le Client après la date de toute modification de ce type constitue à toutes fins l'acceptation du Client de cette modification et son consentement à cet égard.

29. Résiliation

- a. Custom House peut résilier le présent Contrat à tout moment sans préavis. Le Client peut résilier le présent Contrat à tout moment sur présentation d'un avis écrit à Custom House. La résiliation entrera en vigueur à la fermeture des bureaux, à la date de réception de l'avis par Custom House.
- b. Sous réserve du paragraphe (c), la résiliation du présent Contrat par Custom House ou par le Client n'aura aucune incidence sur les transactions conclues avant cette résiliation, et le

présent Contrat restera en vigueur jusqu'à ce que toutes les obligations en vertu de ces transactions aient été remplies. Custom House se réserve le droit de choisir de retourner les fonds détenus par elle à un Client au lieu d'effectuer les transactions non exécutées.

- c. Si Custom House apprend ou a des raisons de croire :
 - i. que le Client a fourni des renseignements faux ou trompeurs à Custom House;
 - ii. que le Client a participé ou participe actuellement ou a collaboré ou collabore au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes;
 - iii. que le Client est poursuivi par des organismes chargés de l'application de la loi et/ou chargés de la réglementation;
 - iv. que la réalisation d'une transaction entraînerait la violation d'une loi ou d'une autre exigence réglementaire par Custom House;
 - v. que le Client fait l'objet de procédures en faillite, en liquidation ou d'autres procédures en insolvabilité;

alors, Custom House peut, à sa seule discrétion, résilier le présent Contrat, et Custom House sera libérée de toute obligation énoncée dans le présent Contrat notamment de toute obligation découlant de tout Ordre déjà effectué auprès de Custom House et accepté par cette dernière.

30. Après la résiliation.

Sous réserve du paragraphe 29(c) du présent Contrat, dans les deux (2) jours suivant la résiliation, chaque partie paiera toutes les sommes dues, et le Client devra se départir de tous les documents reçus de Custom House selon les directives écrites de Custom House. Les obligations de paiement, de livraison et de suppression des données resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat.

31. Avis et communications d'Instruction

Dans le présent Contrat, avis écrit signifie que les avis doivent être faits par écrit et envoyés par la poste, par messenger ou par courriel à l'adresse ou à l'adresse électronique mentionnée ci-dessous. L'avis entrera en vigueur dès sa réception. Si la livraison ou la transmission est reçue un jour qui n'est pas un jour ouvrable, la réception sera réputée avoir eu lieu le jour ouvrable suivant. Custom House peut, à sa discrétion, se fier à des Instructions transmises par téléphone ou par voie électronique par toute personne que Custom House croit de bonne foi être autorisée par le Client à donner ces Instructions, et agir à cet égard. Sous réserve des lois applicables, Custom House ne sera pas, en l'absence de négligence grossière ou conduite volontaire de sa part, tenue responsable de s'être fiée à ces Instructions ni de tout manquement, retard ou de toute erreur dans la réception de ces Instructions et, par conséquent, le Client convient que Custom House n'assume aucune responsabilité quant aux dommages indirects ou dommages-intérêts particuliers liés à ce qui précède.

Adresse : 12500 East Belford Avenue, Englewood, CO 80112

Adresse électronique : online@westernunion.com

32. Conformité à la loi

a. Mesures contre le blanchiment d'argent

(i) Communication d'information. Le Client comprend que Custom House prend des mesures appropriées pour veiller à ne pas participer ni aider au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Le Client convient que Custom House, à sa seule discrétion, peut communiquer tout renseignement lié à une transaction afin de remplir ses obligations légales en vertu des lois applicables, notamment des lois et/ou des règlements en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et à l'égard de sanctions commerciales et économiques, ou tel que cela peut par ailleurs être requis par la loi ou par l'ordonnance d'un tribunal. En outre, une telle communication pourrait être faite à une agence, à un organisme ou à un ministère gouvernemental qui exerce des pouvoirs de réglementation ou de supervision relativement aux activités de Custom House, si cette communication est faite en vue de remplir des exigences habituelles d'audit ou d'examen du gouvernement ou dans le cadre de soumissions de renseignements devant être faites à ces entités dans le cours normal des activités.

(ii) Renseignements supplémentaires. Sur demande, le Client convient de fournir les renseignements supplémentaires dont Custom House pourrait avoir besoin afin de remplir ses obligations aux termes de l'alinéa 32(a)(i).

(iii) Traitement des transactions. Le Client comprend, reconnaît et convient que toutes les transactions, peu importe leur provenance, peuvent être traitées par Custom House ou pour le compte de celle-ci par un ou plusieurs des membres de son groupe, dont un ou plusieurs peuvent être situés à l'extérieur du pays du client. Ainsi, toutes les transactions peu importe leur provenance, sont traitées conformément aux lois et aux règlements du territoire où elles sont traitées, notamment aux lois et règlements liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, à la lutte contre le terrorisme et au contrôle des avoirs étrangers.

b. Enregistrements téléphoniques

Le Client comprend, reconnaît et convient que les communications téléphoniques qu'il pourrait avoir avec Custom House peuvent être surveillées et/ou enregistrées.

33. Généralités

a. Application

Le présent Contrat, y compris toutes les transactions, est stipulé au profit de Custom House, de ses successeurs et ayants droit et ayants cause et liera le Client et ses représentants successoraux, ses exécuteurs testamentaires, ses fiduciaires, ses administrateurs, ses successeurs, ses ayants droit et ayants cause, ses directeurs, ses dirigeants et ses mandataires.

b. Cession

Les droits dont bénéficie le Client conformément au présent Contrat ne peuvent être cédés, transférés, vendus ou par ailleurs transportés, sauf avec l'autorisation écrite de Custom House. Custom House peut toutefois céder le présent Contrat à un tiers sans en donner avis au Client.

c. Pluriel

Dans le présent Contrat, le singulier comprend le pluriel et vice versa.

d. Le Contrat restera en vigueur en cas de défaut relativement à des dispositions particulières

Si une disposition du présent Contrat est interdite ou invalide en vertu de la loi applicable, cette disposition est inopérante dans la seule mesure de cette interdiction ou de cette invalidité, sans que les autres dispositions du présent Contrat ne soient jugées invalides.

e. Conflit

Le présent Contrat comprend les conditions générales régissant la relation entre les parties. En cas de différence ou d'incompatibilité des conditions de toute annexe, de toute pièce jointe ou de tout addenda joint aux présentes, les conditions de l'annexe, de la pièce jointe ou de l'autre addenda prévalent sur les conditions du Contrat.

f. Intégralité du Contrat

Le présent Contrat ainsi que l'ensemble des annexes, des pièces jointes et des autres addenda joints aux présentes constituent l'intégralité de l'entente entre les parties relativement à l'utilisation et à l'offre de Services de Custom House et annulent et remplacent toutes les ententes, les communications et tous les accords préalables ou contemporains, verbaux ou écrits, dont l'objet est connexe. Les parties comprennent expressément qu'il n'existe aucune déclaration, garantie, promesse ou entente autre que celles définies dans le présent Contrat et dans l'ensemble des annexes, des pièces jointes et des autres addenda joints aux présentes.

g. En-têtes

Les en-têtes du présent Contrat sont insérés pour la seule commodité de la consultation et ne visent pas à limiter l'applicabilité ou à modifier le sens de ses dispositions.

h. Loi applicable

Le présent Contrat est régi exclusivement par les lois de la province de la Colombie-Britannique et du Canada. Toutes les Opérations effectuées aux termes des présentes sont réputées avoir été conclues et avoir eu lieu au Canada, au siège social de Custom House, à Victoria, en Colombie-Britannique. Les tribunaux situés en Colombie-Britannique ont compétence exclusive en matière de règlement des différends découlant du présent Contrat, et les deux parties se soumettent irrévocablement à cette compétence.

Le présent Contrat complète, mais ne remplace pas, les contrats actuels et futurs intervenus entre le Client et Custom House.

i. Marques et noms

À aucun moment une partie ne peut prendre d'engagements pour ou au nom de l'autre partie. Sauf dans la mesure où le présent Contrat le permet, ni l'une ni l'autre partie ne prendra les mesures suivantes : (a) utiliser le nom et les marques privatives de l'autre sans accord écrit préalable; ou (b) se présenter comme étant une société membre du groupe de l'autre partie ou associée à celle-ci ou étant autorisé à agir au nom de celle-ci.

j. Force majeure

Sous réserve des lois applicables, aucune partie ne sera tenue responsable de la non-exécution ni des retards d'exécution (sauf pour les obligations de paiement des sommes dues en vertu du présent Contrat) en raison d'actes de gouvernement (notamment de contrôles des devises), de force

majeure, de guerre ou d'agitations civiles, d'actes ou d'omissions de tiers, de panne matérielle ou électrique, des conditions du marché ou des conditions bancaires ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de la partie.

k. Liens hypertextes

Le Client comprend que les liens hypertextes ou autres liens affichés sur le site web de Custom House, qui renvoient vers des sites Web de tierces parties sur lesquels Custom House n'exerce aucun contrôle, sont fournis exclusivement pour la commodité des visiteurs du site Web de Custom House. Custom House n'examine, ne surveille, n'approuve et ne contrôle pas ces sites Web tiers et n'est donc pas responsable de leur contenu. Le Client accepte, en tant qu'utilisateur expérimenté du World Wide Web, d'utiliser Internet à ses propres risques et que Custom House n'est pas responsable des pertes et des dommages découlant de la consultation d'un lien d'un site Web tiers affiché sur le site Web de Custom House ou attribuable à une telle consultation.

l. Pertes informatiques

Sous réserve des lois applicables, le Client convient que Custom House n'est pas responsable envers le Client ou autre tiers des problèmes informatiques causés, directement ou indirectement, par une panne ou une défaillance du système de transmission ou de communication de Custom House, une panne de courant électrique, ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de Custom House ou que celle-ci ne peut prévoir, notamment les retards de transmission de données ou de renseignements et/ou les virus informatiques pouvant entraîner des pertes, des dommages, des réclamations (de tiers ou autres), des coûts ou dépenses, notamment des frais juridiques et des autres frais.

34. Action pour signer le Contrat

En cliquant sur le bouton Soumettre situé directement sous cette fenêtre, le Client confirme que les déclarations et les garanties figurant dans le Contrat sont vraies et que le Client accepte le Contrat dans son intégralité, notamment l'ensemble de ses modalités, conditions, déclarations et garanties et la politique sur la protection des renseignements personnels de Custom House qui fait partie du présent Contrat.